



Mise en demeure Xerox suite à rupture anticipée du Contrat LLD

Par **astrid59**, le **09/02/2014** à **16:18**

[fluo]bonjour[/fluo]

J'ai cessé mon activité brutalement de secrétaire libérale le 7 janvier 2013. Les médecins pour qui je travaillais m'ont mise à la porte sans crier gare pour l'utilisation d'une plateforme téléphonique. J'ai saisi les prud'hommes et passe en jugement le 5 mai 2014. Je me suis retrouvée sans revenu et n'avais droit à aucune indemnité chômage. J'avais un contrat avec Xerox de location longue durée pour une imprimante qui devait cesser en décembre 2014. J'ai averti Xerox que je ne pouvais plus payer mes loyers. Ceux-ci ont repris l'imprimante et m'ont mise en demeure pour la somme de 7533.25 € (loyers restant dus + indemnité + pénalité). Mon concessionnaire m'a promis de payer la moitié et j'ai soumis un échéancier à Xerox (50 € par mois) pour le restant. c'est tout ce que je pouvais faire. Xerox a refusé et j'ai reçu confirmation de ma mise en demeure. Que puis-je faire ? Merci pour votre aide car je suis dans la galère.

En résumé :

29/07/2009 : signature des bons de commande auprès du concessionnaire FBI et de la location pour Xerox Financial services.

20/09/2009 : signature du contrat de location par Xerox

29/09/2009 : reprise de l'ancien matériel

16/10/2009 : livraison du nouveau matériel

04/12/2009 : prélèvement location du nouveau matériel de 838.40 €TTC pour une durée de

21 trimestres soit jusqu'au 03/03/2015 : dernier prélèvement prévu le 04/12/2014.

30/03/2010 : réception de l'original du bon de commande de location de Xerox Financial Services avec les conditions générales (signé le 20/09/2009 par Xerox alors que sur leur courrier accompagnant, Xerox prétend que le contrat a été signé le 29/07/2009 par eux-mêmes).

04/12/2012 : dernier prélèvement effectué par Xerox : 838.40 €TTC couvrant la période du 04/12/2012 au 03/03/2013.

07/01/2013 : arrêt de mon activité : Cessation du contrat de maintenance Page Pack auprès de FBI Auvergne concessionnaire Xerox + accord pour prise en charge de 50 % des loyers restants par le concessionnaire. Xerox prévenu. Reste 8 trimestres à payer soit 6707.20 €TTC à partir du 04/03/2013. Conditions générales article 13 : pénalité de 10 % en plus des loyers restant dus soit 7377.92 €TTC

18/01/2013 : confirmation par mail de Xerox ayant pris note de mon arrêt d'activité.

18/02/2013 : facture Xerox pour les mois de mars à mai 2013 inclus

05/04/2013 : facture Xerox pour résiliation anticipée du contrat de location : 6694.85 €TTC

09/04/2013 : mail de Xerox confirmant l'arrêt de mon contrat

19/04/2013 : Réception d'une mise en demeure de Xerox me réclamant 7533.25 €TTC (- La dernière facture avant la date effective de l'arrêt de votre contrat, notamment la 1192104 ci-joint, reste toujours impayée. Valeur totale de 838.40 euros TTC.

- La facture 6007222, ci-joint, avec les indemnités de résiliation, qui reste également impayée, comprend les 7 loyers restants * 701 loyer trimestriel HT = 4907 euros HT, après les 10% de frais de résiliation, soit $4907 * 1.1 = 5397.7$ euros HT et à la fin les 200 euros HT de frais de dossier, soit $5397.70 + 200 = 5597.70$ euros HT c.-à-d. $1.196 * 5597.70 = 6694.85$ euros TTC. Cela donne un total dû de $6694.85 + 838.40 = 7533.25$ euros TTC.)

30/04/2013 : reprise du matériel par Xerox

16/09/2013 : Réception à nouveau d'une mise en demeure de Xerox me réclamant 7533.25 €TTC